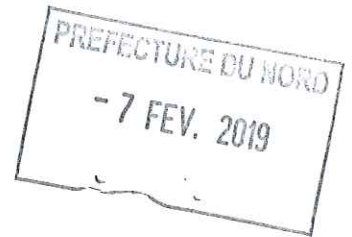


SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2019
DE 9 H 30 à 12 H 00

Délibération N° 2019 – 01



Objet : Adoption du Budget Primitif 2019.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 06 Février 2019, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités du 20 Décembre 2018,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en Comité Syndical le 20 Décembre 2018,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 présenté ce jour,

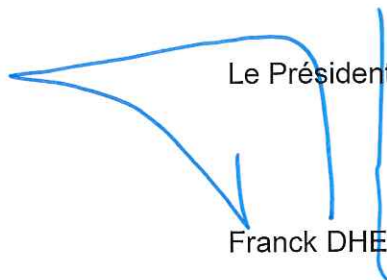
DECIDE

D'approuver les chapitres du budget primitif d'administration générale du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités pour 2019 figurant en annexe de la présente délibération, qui présentent respectivement un total de 2 744 341.92 € de dépenses en section de fonctionnement et de 6 275 031.66 € de dépenses en section d'investissement ainsi que 2 744 341.92 € de recettes en section de fonctionnement et 6 275 031.66 € de recettes en section d'investissement.

D'adopter le Budget Primitif tel que présenté en annexe de cette délibération

AUTORISE

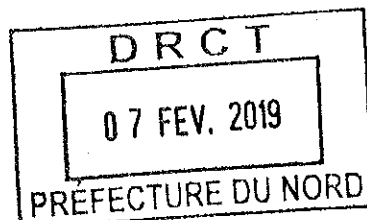
Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Franck DHERSIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIÉRIE REGIONALE

HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES



NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

Commune entre 500 et 3 500 hab.

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2019

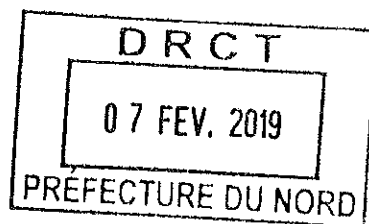
S O M M A I R E

PAGES			
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 12 / 12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 13 / 13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A Eléments du bilan		
p. 14 / 14	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 15 / 15	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 16 / 16	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 17 / 17	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 18 / 18	A2.5 Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p. 19 / 19	A2.6 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 20 / 20	A2.7 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 21 / 21	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 22 / 22	A4 Etat des provisions	X	
p. 23 / 23	A5 Etalement des provisions	X	
p. 24 / 24	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 25 / 25	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p. 26 / 26	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 27 / 27	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
	B Engagements hors bilan		
p. 28 / 28	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 29 / 29	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 30 / 30	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 31 / 31	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 32 / 32	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 33 / 33	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 34 / 34	B1.7 Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X	
p. 35 / 35	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 36 / 36	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 37 / 37	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 38 / 39	C1 Etat du personnel	X	
p. 40 / 40	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 41 / 41	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 42 / 42	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 43 / 43	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 44 / 44	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 45 / 45	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 46 / 46	D2 Signatures	X	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE

HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES



NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

Commune entre 500 et 3 500 hab.

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2019

S O M M A I R E

PAGES			
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 12 / 12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 13 / 13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A Eléments du bilan		
p. 14 / 14	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 15 / 15	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 16 / 16	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 17 / 17	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 18 / 18	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	X	
p. 19 / 19	A2.6 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 20 / 20	A2.7 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 21 / 21	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 22 / 22	A4 Etat des provisions	X	
p. 23 / 23	A5 Etalement des provisions	X	
p. 24 / 24	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 25 / 25	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p. 26 / 26	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 27 / 27	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
	B Engagements hors bilan		
p. 28 / 28	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 29 / 29	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 30 / 30	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 31 / 31	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 32 / 32	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 33 / 33	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 34 / 34	B1.7 Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X	
p. 35 / 35	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 36 / 36	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 37 / 37	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 38 / 39	C1 Etat du personnel	X	
p. 40 / 40	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 41 / 41	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 42 / 42	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 43 / 43	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 44 / 44	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 45 / 45	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 46 / 46	D2 Signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	0.00	0.00
5	En cours de la dette par habitant	0.00	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

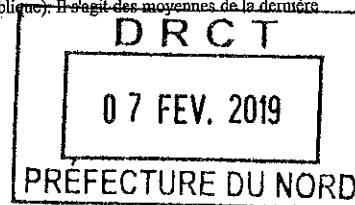
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	0.00	0.00
5	En cours de la dette par habitant	0.00	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

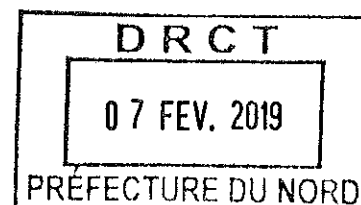
..... Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

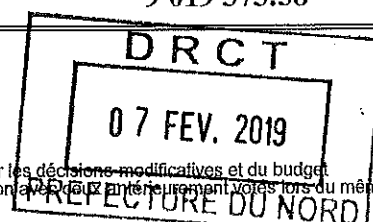
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 744 341.92	2 412 196.07
+	+	+
R		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	332 145.85 (si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 744 341.92	2 744 341.92

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	6 275 031.66	2 259 757.89
+	+	+
R		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	4 015 273.77 (si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 275 031.66	6 275 031.66

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 019 373.58	9 019 373.58
----------------------------	---------------------	---------------------



(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation aux crédits antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 572 157.22		1 302 933.60	1 302 933.60	1 302 933.60
012	Charges de personnel et frais assimilés	484 229.27		677 289.50	677 289.50	677 289.50
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	79 621.40		61 000.00	61 000.00	61 000.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar					
	Total des dépenses de gestion courante	2 136 007.89		2 041 223.10	2 041 223.10	2 041 223.10
66	CHARGES FINANCIERES	61 105.26		66 900.88	66 900.88	66 900.88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 394.40		11 300.00	11 300.00	11 300.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 215 507.55		2 119 423.98	2 119 423.98	2 119 423.98
023	Virement à la section d'investissement (5)	258 666.67		425 388.27	425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	157 964.86		199 529.67	199 529.67	199 529.67
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	416 631.53		624 917.94	624 917.94	624 917.94
	TOTAL	2 632 139.08		2 744 341.92	2 744 341.92	2 744 341.92

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

2 744 341.92

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 522 000.00		1 400 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	747 393.32		760 035.71	760 035.71	760 035.71
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000.00		18 300.00	18 300.00	18 300.00
	Total des recettes de gestion courante	2 276 393.32		2 178 335.71	2 178 335.71	2 178 335.71
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 460.00		180 000.00	180 000.00	180 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 290 853.32		2 358 335.71	2 358 335.71	2 358 335.71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			53 860.36	53 860.36	53 860.36
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			53 860.36	53 860.36	53 860.36
	TOTAL	2 290 853.32		2 412 196.07	2 412 196.07	2 412 196.07

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

332 145.85

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 744 341.92

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	571 057.58
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 744 341.92	2 412 196.07
+	+	+
R		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	332 145.85 (si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 744 341.92	2 744 341.92

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	6 275 031.66	2 259 757.89
+	+	+
R		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	4 015 273.77 (si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 275 031.66	6 275 031.66

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 019 373.58	9 019 373.58
----------------------------	---------------------	---------------------

D R C T

07 FEV. 2019

PREFECTURE DU NORD

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 572 157.22		1 302 933.60	1 302 933.60	1 302 933.60
012	Charges de personnel et frais assimilés	484 229.27		677 289.50	677 289.50	677 289.50
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	79 621.40		61 000.00	61 000.00	61 000.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar					
	Total des dépenses de gestion courante	2 136 007.89		2 041 223.10	2 041 223.10	2 041 223.10
66	CHARGES FINANCIERES	61 105.26		66 900.88	66 900.88	66 900.88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 394.40		11 300.00	11 300.00	11 300.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 215 507.55		2 119 423.98	2 119 423.98	2 119 423.98
023	Virement à la section d'investissement (5)	258 666.67		425 388.27	425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	157 964.86		199 529.67	199 529.67	199 529.67
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	416 631.53		624 917.94	624 917.94	624 917.94
	TOTAL	2 632 139.08		2 744 341.92	2 744 341.92	2 744 341.92

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

2 744 341.92

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 522 000.00		1 400 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	747 393.32		760 035.71	760 035.71	760 035.71
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000.00		18 300.00	18 300.00	18 300.00
	Total des recettes de gestion courante	2 276 393.32		2 178 335.71	2 178 335.71	2 178 335.71
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 460.00		180 000.00	180 000.00	180 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 290 853.32		2 358 335.71	2 358 335.71	2 358 335.71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			53 860.36	53 860.36	53 860.36
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			53 860.36	53 860.36	53 860.36
	TOTAL	2 290 853.32		2 412 196.07	2 412 196.07	2 412 196.07

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

332 145.85

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 744 341.92

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	571 057.58
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040=DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	80 473.00		52 000.00	52 000.00	52 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 673 685.70		5 743 783.03	5 743 783.03	5 743 783.03
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	6 754 158.70		5 795 783.03	5 795 783.03	5 795 783.03
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Hors 1068					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	342 027.47		425 388.27	425 388.27	425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	342 027.47		425 388.27	425 388.27	425 388.27
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 096 186.17		6 221 171.30	6 221 171.30	6 221 171.30
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5)			53 860.36	53 860.36	53 860.36
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			53 860.36	53 860.36	53 860.36
	TOTAL	7 096 186.17		6 275 031.66	6 275 031.66	6 275 031.66

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 275 031.66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)	2 288 462.52		1 464 933.73	1 464 933.73	1 464 933.73
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 177 475.78				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	4 465 938.30		1 464 933.73	1 464 933.73	1 464 933.73
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Hors 1068	170 440.84		169 906.22	169 906.22	169 906.22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subventions d'investissement non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	170 440.84		169 906.22	169 906.22	169 906.22
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	4 636 379.14		1 634 839.95	1 634 839.95	1 634 839.95
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	258 666.67		425 388.27	425 388.27	425 388.27
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5)	157 964.86		199 529.67	199 529.67	199 529.67
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	416 631.53		624 917.94	624 917.94	624 917.94
	TOTAL	5 053 010.67		2 259 757.89	2 259 757.89	2 259 757.89

D R C T

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

4 015 273.77

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 275 031.66

07 FEV. 2019

PREFECTURE DU NORD

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)

571 057.58

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 302 933.60		1 302 933.60
012	Charges de personnel et frais assimilés	677 289.50		677 289.50
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 000.00		61 000.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar)			
66	CHARGES FINANCIERES	66 900.88		66 900.88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 300.00		11 300.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		199 529.67	199 529.67
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		425 388.27	425 388.27
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 119 423.98	624 917.94	2 744 341.92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 744 341.92
--	---------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		53 860.36	53 860.36
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
	Total des Opérations d'équipement			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	52 000.00		52 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	5 743 783.03		5 743 783.03
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TI (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINAN- (5)			
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'Investissement - Total	6 221 171.30	53 860.36	6 275 031.66

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 275 031.66
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	80 473.00		52 000.00	52 000.00	52 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 673 685.70		5 743 783.03	5 743 783.03	5 743 783.03
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	6 754 158.70		5 795 783.03	5 795 783.03	5 795 783.03
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Hors 1068					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	342 027.47		425 388.27	425 388.27	425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	342 027.47		425 388.27	425 388.27	425 388.27
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 096 186.17		6 221 171.30	6 221 171.30	6 221 171.30
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5)			53 860.36	53 860.36	53 860.36
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			53 860.36	53 860.36	53 860.36
	TOTAL	7 096 186.17		6 275 031.66	6 275 031.66	6 275 031.66

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

6 275 031.66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)	2 288 462.52		1 464 933.73	1 464 933.73	1 464 933.73
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 177 475.78				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	4 465 938.30		1 464 933.73	1 464 933.73	1 464 933.73
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Hors 1068	170 440.84		169 906.22	169 906.22	169 906.22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subventions d'investissement non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	170 440.84		169 906.22	169 906.22	169 906.22
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	4 636 379.14		1 634 839.95	1 634 839.95	1 634 839.95
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	258 666.67		425 388.27	425 388.27	425 388.27
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5)	157 964.86		199 529.67	199 529.67	199 529.67
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	416 631.53		624 917.94	624 917.94	624 917.94
	TOTAL	5 053 010.67		2 259 757.89	2 259 757.89	2 259 757.89

07 FEV. 2019

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

4 015 273.77

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 275 031.66

PRÉFECTURE DU NORD

Pour information :
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)**

571 057.58

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 302 933.60		1 302 933.60
012	Charges de personnel et frais assimilés	677 289.50		677 289.50
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 000.00		61 000.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	66 900.88		66 900.88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 300.00		11 300.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		199 529.67	199 529.67
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		425 388.27	425 388.27
Dépenses de fonctionnement - Total		2 119 423.98	624 917.94	2 744 341.92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 744 341.92
--	---------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		53 860.36	53 860.36
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
	Total des Opérations d'équipement			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	52 000.00		52 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	5 743 783.03		5 743 783.03
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIO (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TI (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINAN (5)			
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'Investissement - Total		6 221 171.30	53 860.36	6 275 031.66

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 275 031.66
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 400 000.00		1 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	760 035.71		760 035.71
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 300.00		18 300.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	53 860.36	233 860.36
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		2 358 335.71	53 860.36	2 412 196.07

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	332 145.85
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 744 341.92
--	---------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-1068	169 906.22		169 906.22
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 464 933.73		1 464 933.73
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		199 529.67	199 529.67
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS (5)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIO (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TI (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINAN (5)			
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
021	Virement de la section de fonctionnement		425 388.27	425 388.27
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total		1 634 839.95	624 917.94	2 259 757.89

+

DRCT**07 FEV. 2019****PREFECTURE DU NORD****R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****4 015 273.77**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**6 275 031.66**

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comite syndical (4)
011	Charges à caractère général	1 572 157.22	1 302 933.60	1 302 933.60
60.	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	15 500.00	16 200.00	16 200.00
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni			
6011	Matières premières et fournitures autres que t			
6015	Terrains à aménager			
602	Achats stockés - Autres approvisionnements			
6021	Matières consommables			
60221	Combustibles et carburants			
60222	Produits d'entretien			
60224	Fournitures administratives			
60228	Autres fournitures consommables			
6023	Alimentation			
6032	Variation des stocks des autres approvisionnem			
604	Achats d'études, prestations de services 1			
6041	Achats d'études (autres que terrains à aménage			
6042	Achats de prestations de services (autres que			
6045	Achats d'études, prestations de services (terr			
605	Achats de matériel, équipements et travaux 1			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	15 500.00	16 200.00	16 200.00
6061	Fournitures non stockables			
60611	Eau et assainissement			
60612	Energie - Electricité	11 000.00	10 000.00	10 000.00
60618	Autres fournitures			
60623	Alimentation	1 300.00	1 500.00	1 500.00
60624	Produits de traitement			
60628	Autres fournitures non stockées			
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement			
60631	Fournitures d'entretien	100.00	200.00	200.00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500.00	1 500.00	1 500.00
6064	Fournitures administratives	1 600.00	3 000.00	3 000.00
6068	Autres matières et fournitures.			
607	Achats de marchandises			
6078	Autres marchandises			
61	SERVICES EXTERIEURS	1 351 449.00	1 083 829.05	1 083 829.05
611	Contrats de prestations de services avec des e	1 320 349.00	998 538.00	998 538.00
6132	Locations immobilières	5 600.00	55 800.00	55 800.00
6135	Locations mobilières	1 000.00	500.00	500.00
614	Charges locatives et de copropriété	9 000.00	7 200.00	7 200.00
61522	Bâtiments			
61558	Autres biens mobiliers			
6156	Maintenance	3 000.00	6 000.00	6 000.00
6161	Multirisques	5 000.00	3 791.05	3 791.05
617	Etudes et recherches	5 000.00		
6182	Documentation générale et technique	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6184	Versements à des organismes de formation		8 000.00	8 000.00
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500.00	3 000.00	3 000.00
6188	Autres frais divers			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur serv			
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	205 208.22	202 904.55	202 904.55
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 100.00	3 000.00	3 000.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	100.00		
6226	Honoraires	12 000.00	3 000.00	3 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 400 000.00		1 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	760 035.71		760 035.71
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 300.00		18 300.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	53 860.36	233 860.36
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		2 358 335.71	53 860.36	2 412 196.07

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	332 145.85
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 744 341.92
--	---------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-1068	169 906.22		169 906.22
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 464 933.73		1 464 933.73
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		199 529.67	199 529.67
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS (5)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIO (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TI (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINAN (5)			
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
021	Virement de la section de fonctionnement		425 388.27	425 388.27
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total		1 634 839.95	624 917.94	2 259 757.89

+

DRCT**07 FEV. 2019****PREFECTURE DU NORD**

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 015 273.77
---	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 275 031.66
---	---------------------

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES****A1**

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comite syndical (4)
011	Charges à caractère général	1 572 157.22	1 302 933.60	1 302 933.60
60.	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	15 500.00	16 200.00	16 200.00
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni			
6011	Matières premières et fournitures autres que t			
6015	Terrains à aménager			
602	Achats stockés - Autres approvisionnements			
6021	Matières consommables			
60221	Combustibles et carburants			
60222	Produits d'entretien			
60224	Fournitures administratives			
60228	Autres fournitures consommables			
6023	Alimentation			
6032	Variation des stocks des autres approvisionnem			
604	Achats d'études, prestations de services 1			
6041	Achats d'études (autres que terrains à aménage			
6042	Achats de prestations de services (autres que			
6045	Achats d'études, prestations de services (terr			
605	Achats de matériel, équipements et travaux 1			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	15 500.00	16 200.00	16 200.00
6061	Fournitures non stockables			
60611	Eau et assainissement			
60612	Energie - Electricité	11 000.00	10 000.00	10 000.00
60618	Autres fournitures			
60623	Alimentation	1 300.00	1 500.00	1 500.00
60624	Produits de traitement			
60628	Autres fournitures non stockées			
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement			
60631	Fournitures d'entretien	100.00	200.00	200.00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500.00	1 500.00	1 500.00
6064	Fournitures administratives	1 600.00	3 000.00	3 000.00
6068	Autres matières et fournitures.			
607	Achats de marchandises			
6078	Autres marchandises			
61	SERVICES EXTERIEURS	1 351 449.00	1 083 829.05	1 083 829.05
611	Contrats de prestations de services avec des e	1 320 349.00	998 538.00	998 538.00
6132	Locations immobilières	5 600.00	55 800.00	55 800.00
6135	Locations mobilières	1 000.00	500.00	500.00
614	Charges locatives et de copropriété	9 000.00	7 200.00	7 200.00
61522	Bâtiments			
61558	Autres biens mobiliers			
6156	Maintenance	3 000.00	6 000.00	6 000.00
6161	Multirisques	5 000.00	3 791.05	3 791.05
617	Etudes et recherches	5 000.00		
6182	Documentation générale et technique	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6184	Versements à des organismes de formation		8 000.00	8 000.00
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500.00	3 000.00	3 000.00
6188	Autres frais divers			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur serv			
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	205 208.22	202 904.55	202 904.55
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 100.00	3 000.00	3 000.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	100.00		
6226	Honoraires	12 000.00	3 000.00	3 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux			

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
623	Publicité, publications, relations publiques	12 000.00	9 000.00	9 000.00
6231	Annonces et insertions	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000.00	3 000.00	3 000.00
6236	Catalogues et imprimés			
6237	Publications	5 000.00	2 000.00	2 000.00
6238	Divers			
625	Déplacements, missions et réceptions	2 000.00	5 000.00	5 000.00
6251	Voyages et déplacements	1 000.00	3 000.00	3 000.00
6256	Missions	1 000.00	2 000.00	2 000.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	13 000.00	15 000.00	15 000.00
6261	Frais d'affranchissement	3 000.00		
6262	Frais de télécommunications	10 000.00	15 000.00	15 000.00
627	Services bancaires et assimilés.	5 500.00		
628	Divers	160 608.22	170 904.55	170 904.55
6281	Concours divers (cotisations...)	12 200.00	13 000.00	13 000.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 800.00	10 800.00	10 800.00
6284	Redevances pour services rendus			
62871	A la collectivité de rattachement			
62878	A d'autres organismes	137 608.22	147 104.55	147 104.55
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (			
63512	Taxes foncières			
63513	Autres impôts locaux			
012	Charges de personnel et frais assimilés	484 229.27	677 289.50	677 289.50
621	Personnel extérieur au service			
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta			
6218	Autre personnel extérieur			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun	5 000.00	4 989.50	4 989.50
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		199.50	199.50
6336	Cotisations au centre national et aux centres	5 000.00	4 790.00	4 790.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	479 229.27	672 300.00	672 300.00
64111	Rémunération principale	170 000.00	200 000.00	200 000.00
64131	Rémunération	205 959.27	305 000.00	305 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF.	50 000.00	95 000.00	95 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	35 000.00	50 000.00	50 000.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 000.00	12 000.00	12 000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	200.00	200.00	200.00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial			
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.			
6475	Médecine du travail, pharmacie	70.00	100.00	100.00
6488	Autres charges	9 000.00	10 000.00	10 000.00
014	Atténuation de produits			
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes			
73942	Reversement sur taxes de versement de transport			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	79 621.40	61 000.00	61 000.00
6532	Frais de mission	500.00	1 000.00	1 000.00
65735	Groupements de collectivités	42 003.00		
657358	Autres groupements		7 000.00	7 000.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	28 000.00	53 000.00	53 000.00
65888	Autres	9 118.40		
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 136 007.89	2 041 223.10	2 041 223.10
66	CHARGES FINANCIERES (b)	61 105.26	66 900.88	66 900.88
66111	Intérêts réglés à l'échéance	61 105.26	66 900.88	66 900.88
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE			
661131	Aux communes membres du GFP			
661138	A d'autres tiers			
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré			

III - VOTE DU BUDGET

07 FEV. 2019

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
623	Publicité, publications, relations publiques	12 000.00	9 000.00	9 000.00
6231	Annonces et insertions	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000.00	3 000.00	3 000.00
6236	Catalogues et imprimés			
6237	Publications	5 000.00	2 000.00	2 000.00
6238	Divers			
625	Déplacements, missions et réceptions	2 000.00	5 000.00	5 000.00
6251	Voyages et déplacements	1 000.00	3 000.00	3 000.00
6256	Missions	1 000.00	2 000.00	2 000.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	13 000.00	15 000.00	15 000.00
6261	Frais d'affranchissement	3 000.00		
6262	Frais de télécommunications	10 000.00	15 000.00	15 000.00
627	Services bancaires et assimilés.	5 500.00		
628	Divers	160 608.22	170 904.55	170 904.55
6281	Concours divers (cotisations...)	12 200.00	13 000.00	13 000.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 800.00	10 800.00	10 800.00
6284	Redevances pour services rendus			
62871	A la collectivité de rattachement			
62878	A d'autres organismes	137 608.22	147 104.55	147 104.55
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (			
63512	Taxes foncières			
63513	Autres impôts locaux			
012	Charges de personnel et frais assimilés	484 229.27	677 289.50	677 289.50
621	Personnel extérieur au service			
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta			
6218	Autre personnel extérieur			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun	5 000.00	4 989.50	4 989.50
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		199.50	199.50
6336	Cotisations au centre national et aux centres	5 000.00	4 790.00	4 790.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	479 229.27	672 300.00	672 300.00
64111	Rémunération principale	170 000.00	200 000.00	200 000.00
64131	Rémunération	205 959.27	305 000.00	305 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF.	50 000.00	95 000.00	95 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	35 000.00	50 000.00	50 000.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 000.00	12 000.00	12 000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	200.00	200.00	200.00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial			
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.			
6475	Médecine du travail, pharmacie	70.00	100.00	100.00
6488	Autres charges	9 000.00	10 000.00	10 000.00
014	Atténuation de produits			
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes			
73942	Reversement sur taxes de versement de transport			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	79 621.40	61 000.00	61 000.00
6532	Frais de mission	500.00	1 000.00	1 000.00
65735	Groupements de collectivités	42 003.00		
657358	Autres groupements		7 000.00	7 000.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	28 000.00	53 000.00	53 000.00
65888	Autres	9 118.40		
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 136 007.89	2 041 223.10	2 041 223.10
66	CHARGES FINANCIERES (b)	61 105.26	66 900.88	66 900.88
66111	Intérêts réglés à l'échéance	61 105.26	66 900.88	66 900.88
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE			
661131	Aux communes membres du GFP			
661138	A d'autres tiers			
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré			

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ			
6618	Intérêts des autres dettes			
6688	Autres			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	18 394.40	11 300.00	11 300.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6712	Amendes fiscales et pénales	276.00	300.00	300.00
6745	Subventions aux personnes de droit privé			
678	Autres charges exceptionnelles	14 118.40	7 000.00	7 000.00
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d+e	2 215 507.55	2 119 423.98	2 119 423.98
023	Virement à la section d'investissement	258 666.67	425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	157 964.86	199 529.67	199 529.67
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	157 964.86	199 529.67	199 529.67
777	Quote part des subventions d'invest. transféré			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.	416 631.53	624 917.94	624 917.94
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (10)			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	416 631.53	624 917.94	624 917.94
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 632 139.08	2 744 341.92	2 744 341.92

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	
-----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 744 341.92
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

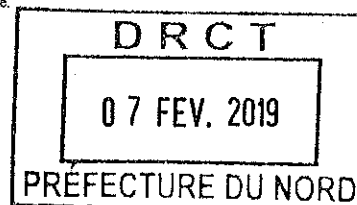
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')

(9) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
013	Atténuation de charges			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur serv			
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autr			
64.	CHARGES DE PERSONNEL			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel			
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale			
6479	Remboursements sur autres charges sociales			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.			
70388	Autres redevances et recettes diverses			
70878	par d'autres redevables			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 522 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés			
7342	Versement de transport	1 522 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	747 393.32	760 035.71	760 035.71
74718	Autres			
7472	Régions	350 000.00	350 000.00	350 000.00
7473	Départements			
74758	Autres groupements	258 136.45	234 583.12	234 583.12
7478	Autres organismes	139 256.87	148 089.60	148 089.60
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. transpo		27 362.99	27 362.99
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000.00	18 300.00	18 300.00
758	Produits divers de gestion courante	7 000.00	18 300.00	18 300.00
7588	Autres produits divers de gestion courante			
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	2 276 393.32	2 178 335.71	2 178 335.71
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	14 460.00	180 000.00	180 000.00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou			
7788	Produits exceptionnels divers	14 460.00	180 000.00	180 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d) (5)			
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d	2 290 853.32	2 358 335.71	2 358 335.71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		53 860.36	53 860.36
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr		53 860.36	53 860.36
79.	TRANSFERTS DE CHARGES			
796	Transferts de charges financières			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (9)			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		53 860.36	53 860.36
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 290 853.32	2 412 196.07	2 412 196.07

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	
-----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	332 145.85
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 744 341.92
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de finance			
6618	Intérêts des autres dettes			
6688	Autres			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	18 394.40	11 300.00	11 300.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6712	Amendes fiscales et pénales	276.00	300.00	300.00
6745	Subventions aux personnes de droit privé			
678	Autres charges exceptionnelles	14 118.40	7 000.00	7 000.00
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d+e		2 215 507.55	2 119 423.98	2 119 423.98
023	Virement à la section d'investissement	258 666.67	425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	157 964.86	199 529.67	199 529.67
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	157 964.86	199 529.67	199 529.67
777	Quête part des subventions d'invest. transféré			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.		416 631.53	624 917.94	624 917.94
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (10)			
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		416 631.53	624 917.94	624 917.94
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 632 139.08	2 744 341.92	2 744 341.92

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	
-----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 744 341.92
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

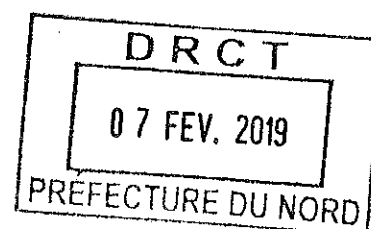
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')

(9) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
013	Atténuation de charges			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur serv			
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autr			
64.	CHARGES DE PERSONNEL			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel			
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale			
6479	Remboursements sur autres charges sociales			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.			
70388	Autres redevances et recettes diverses			
70878	par d'autres redevables			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 522 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés			
7342	Versement de transport	1 522 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	747 393.32	760 035.71	760 035.71
74718	Autres			
7472	Régions	350 000.00	350 000.00	350 000.00
7473	Départements			
74758	Autres groupements	258 136.45	234 583.12	234 583.12
7478	Autres organismes	139 256.87	148 089.60	148 089.60
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. transpo		27 362.99	27 362.99
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000.00	18 300.00	18 300.00
758	Produits divers de gestion courante	7 000.00	18 300.00	18 300.00
7588	Autres produits divers de gestion courante			
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	2 276 393.32	2 178 335.71	2 178 335.71
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	14 460.00	180 000.00	180 000.00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou			
7788	Produits exceptionnels divers	14 460.00	180 000.00	180 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d) (5)			
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d	2 290 853.32	2 358 335.71	2 358 335.71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		53 860.36	53 860.36
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr		53 860.36	53 860.36
79.	TRANSFERTS DE CHARGES			
796	Transferts de charges financières			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (9)			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		53 860.36	53 860.36
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 290 853.32	2 412 196.07	2 412 196.07

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	
----------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	332 145.85
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 744 341.92
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 473.00	52 000.00	52 000.00
2135	Installations générales, agencements, aménagement			
21538	Autres réseaux			
21735	Installations générales, agencements, aménagement			
217533	Réseaux câblés			
2181	Installations générales, agencements et aménagement	15 000.00	15 000.00	15 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	60 473.00	30 000.00	30 000.00
2184	Mobilier	5 000.00	7 000.00	7 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 673 685.70	5 743 783.03	5 743 783.03
2313	Constructions			
2315	Installations, matériel et outillage technique	6 673 685.70	5 743 783.03	5 743 783.03
	Total des dépenses d'équipement	6 754 158.70	5 795 783.03	5 795 783.03
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
10222	F.C.T.V.A.			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
1311	Etat et établissements nationaux			
1327	Budget communautaire et fonds structurels			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	342 027.47	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	342 027.47	425 388.27	425 388.27
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
275	Dépôts et cautionnements versés			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	342 027.47	425 388.27	425 388.27
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 096 186.17	6 221 171.30	6 221 171.30
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5)		53 860.36	53 860.36
139	Subventions d'investissement transférées au co		53 860.36	53 860.36
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
28158	Autres			
28181	Installations générales, agencements et aménagement			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		53 860.36	53 860.36
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 096 186.17	6 275 031.66	6 275 031.66

+

RESTES A REALISER N-1 (9)

+

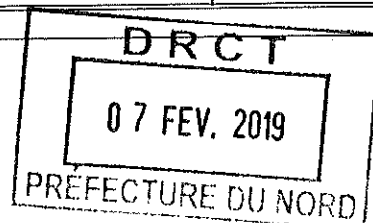
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 275 031.66

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
 (2) voir Modalités de Vote.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI040 = RF042
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')
 (8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)



III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 288 462.52	1 464 933.73	1 464 933.73
1311	Etat et établissements nationaux	222 083.19		
1321	Etat et établissements nationaux		100 000.00	100 000.00
1323	Départements			
1327	Budget communautaire et fonds structurels	2 066 379.33	1 364 933.73	1 364 933.73
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 177 475.78		
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	2 177 475.78		
	Total des recettes d'équipement	4 465 938.30	1 464 933.73	1 464 933.73
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 074 782.54	169 906.22	169 906.22
10222	F.C.T.V.A.	170 440.84	169 906.22	169 906.22
	Total des recettes financières	170 440.84	169 906.22	169 906.22
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 636 379.14	1 634 839.95	1 634 839.95
021	Virement de la section de fonctionnement	258 666.67	425 388.27	425 388.27
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	157 964.86	199 529.67	199 529.67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			
2184	Mobilier			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	157 964.86	199 529.67	199 529.67
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	157 964.86	199 529.67	199 529.67
28158	Autres			
28181	Installations générales, agencements et aménag			
28183	Matériel de bureau et matériel informatique			
28184	Mobilier			
28283	Matériel de bureau et matériel informatique			
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	157 964.86	199 529.67	199 529.67
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	416 631.53	624 917.94	624 917.94
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 053 010.67	2 259 757.89	2 259 757.89

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	
---------------------------	--

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	4 015 273.77
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 275 031.66
--	--------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisation')

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 473.00	52 000.00	52 000.00
2135	Installations générales, agencements, aménagement			
21538	Autres réseaux			
21735	Installations générales, agencements, aménagement			
217533	Réseaux câblés			
2181	Installations générales, agencements et aménagement	15 000.00	15 000.00	15 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	60 473.00	30 000.00	30 000.00
2184	Mobilier	5 000.00	7 000.00	7 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 673 685.70	5 743 783.03	5 743 783.03
2313	Constructions			
2315	Installations, matériel et outillage technique	6 673 685.70	5 743 783.03	5 743 783.03
	Total des dépenses d'équipement	6 754 158.70	5 795 783.03	5 795 783.03
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
10222	F.C.T.V.A.			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
1311	Etat et établissements nationaux			
1327	Budget communautaire et fonds structurels			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	342 027.47	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	342 027.47	425 388.27	425 388.27
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
275	Dépôts et cautionnements versés			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	342 027.47	425 388.27	425 388.27
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 096 186.17	6 221 171.30	6 221 171.30
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5)		53 860.36	53 860.36
139	Subventions d'investissement transférées au co		53 860.36	53 860.36
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
28158	Autres			
28181	Installations générales, agencements et aménagement			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		53 860.36	53 860.36
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 096 186.17	6 275 031.66	6 275 031.66

+

RESTES A REALISER N-1 (9)

+

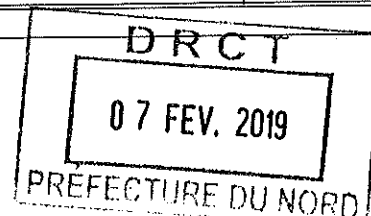
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 275 031.66

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
 (2) voir Modalités de Vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI040 = RF042.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation').
 (8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 288 462.52	1 464 933.73	1 464 933.73
1311	Etat et établissements nationaux	222 083.19		
1321	Etat et établissements nationaux		100 000.00	100 000.00
1323	Départements			
1327	Budget communautaire et fonds structurels	2 066 379.33	1 364 933.73	1 364 933.73
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 177 475.78		
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	2 177 475.78		
	Total des recettes d'équipement	4 465 938.30	1 464 933.73	1 464 933.73
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 074 782.54	169 906.22	169 906.22
10222	F.C.T.V.A.	170 440.84	169 906.22	169 906.22
	Total des recettes financières	170 440.84	169 906.22	169 906.22
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 636 379.14	1 634 839.95	1 634 839.95
021	Virement de la section de fonctionnement	258 666.67	425 388.27	425 388.27
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	157 964.86	199 529.67	199 529.67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			
2184	Mobilier			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	157 964.86	199 529.67	199 529.67
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	157 964.86	199 529.67	199 529.67
28158	Autres			
28181	Installations générales, agencements et aménag			
28183	Matériel de bureau et matériel informatique			
28184	Mobilier			
28283	Matériel de bureau et matériel informatique			
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	157 964.86	199 529.67	199 529.67
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	416 631.53	624 917.94	624 917.94
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 053 010.67	2 259 757.89	2 259 757.89

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	
----------------------------------	--

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	4 015 273.77
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 275 031.66
---	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre R1040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisation')

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

VI

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

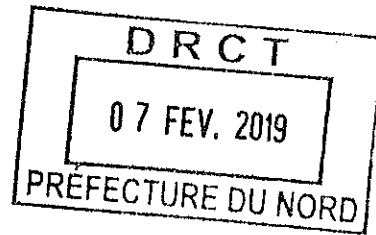
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursement N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
TOTAL		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

Circular N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

Indiquer la date de délibération
(article L 2122-22 du CGCT).

Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000.00	F			0.950		A	C	N	A-1
MONSIEUR 02197/001 - CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824.00	F			1.380		A	C	N	A-1
TOTAL					6 380 824.00									
TOTAL GENERAL					6 380 824.00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables;

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) Taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

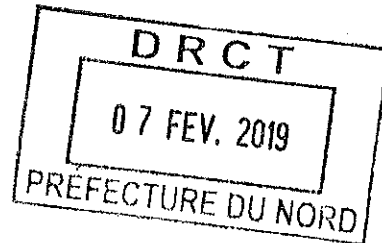
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursement N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
EANT						
total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(article L 2122-22 du CGCT).

) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'ÉPARGNE ET DE	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000,00	F		0.950	0.950		A	C	N	A-1
MONSIEUR 0521377001 - CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824,00	F		1.380	1.380		A	C	N	A-1
TOTAL					6 380 824,00									
TOTAL GENERAL					6 380 824,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) Taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, F pour amortissement annuel progressif, P pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

A

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N										I.C.N.E. de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
- Emprunts auprès d'établissements de crédit											
SSAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0,00	A-1	3 621 333,33	12,00	F		0,950	258 666,67	34 402,67	0,00
CON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0,00	A-1	2 334 102,40	14,00	F		1,380	166 721,60	32 210,61	0,00
TOTAL		0,00		5 955 435,73					425 388,27	66 613,28	0,00
TOTAL GENERAL		-0,00		5 955 435,73					425 388,27	66 613,28	0,00

S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Si l'emprunt est soumis à conversion il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture" s'agissant des emprunts assujettis à une ligne de ressources, et sans recours au capital de la banque.

j) Si l'emprunt est soumis à convertibilité, il convient de compléter le tableau ci-dessous avec les opérations de conversion.

) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOJS1015071/C du 23 juin 2010 sur les produits financiers émis par une collectivité territoriale).

) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).

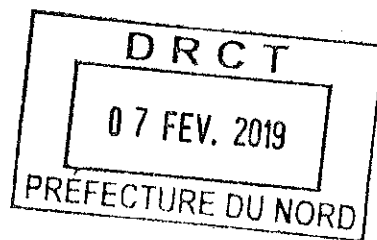
)) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

) raux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

g) Cout de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement, nettement de l'impôt unit au 31/12/21

ii) Il s'agit des intérêts en au titre du contrat initial et complémentaires au 00.1.1. Intérêts régies à l'échelle (intérêts decaissements) et intérêts éventuels au au titre du contrat à court terme et complémentaires au 00.1.1.



ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant					0.00									
Total														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû converti et la part non convertie.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû converti et la part non convertie.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
4 - Emprunts auprès d'établissements de crédit												
SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0.00	A-1	3 621 333.33	12.00	F		0.950	258 666.67	34 402.67	0.00	24 002.64
ON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0.00	A-1	2 334 102.40	14.00	F		1.380	166 721.60	32 210.61	0.00	9 969.95
TOTAL		0.00		5 955 435.73					425 388.27	66 613.28	0.00	33 972.59
TOTAL GENERAL		-0.00		5 955 435.73					425 388.27	66 613.28	0.00	33 972.59

1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

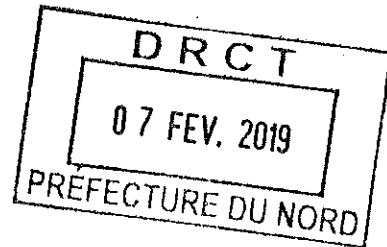
4) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

6) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

8) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.



ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant					0.00									
Total														
TOTAL GENERAL														

1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.
2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.
8) Montant, index ou formule.
9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent	Type de structure de l'emprunt	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Encours Début	5 955 435.73					
	Encours Fin						
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
	Encours Fin						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
	Encours Fin						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
	Encours Fin						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
	Encours Fin						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
	Encours Début						
	Encours Fin						

DRCT
07 FEV. 2019
PREFECTURE DU NORD

) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							
	Références de l' emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Primes éventuelles	
											Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		
		NEANT	//					//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

VI

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent		1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt	Nombre de Produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Encours Début	5 955 435.73					
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	% de l'encours						
	Encours Début						
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
C - Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Encours Début						
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	% de l'encours						
	Encours Début						
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
E - Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Encours Début						
	Nombre de Produits						0
F - Autres types de structure	% de l'encours						
	Encours Début						
	Nombre de Produits						

) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l' emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes	Primes
												payées pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			
			//	NEANT				//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

IV - ANNEXES

IV

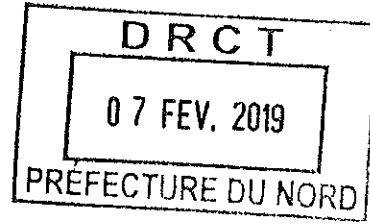
A2.5

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget
à compléter si l'instrument de couverture est un swap.
Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

A2.5

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

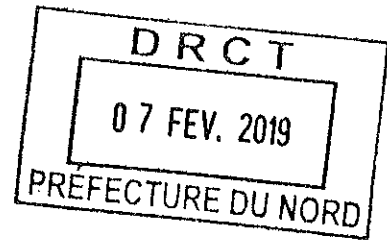
A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget à compléter si l'instrument de couverture est un swap.

Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

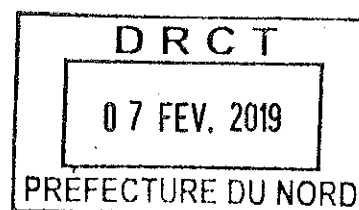
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT	A3

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

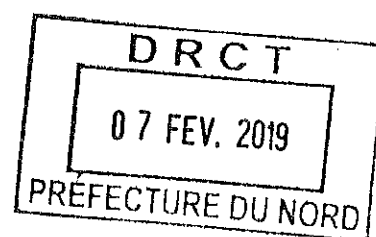
VOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibérations du
unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (le R 2321-1 du CGCT) :			/ /
0.00			
PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
faire	Divers	0	
faire	Bâtiments légers	0	
faire	Bâtiments ordinaires	0	
faire	Matériels de transport	0	
faire	Infrastructure des voies	0	
faire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT	A3

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

VOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an de R 2321-1 du CGCT) : 0.00	//

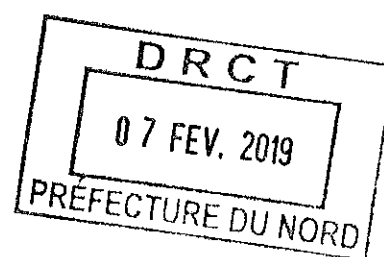
PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
faire	Divers	0	
faire	Bâtiments légers	0	
faire	Bâtiments ordinaires	0	
faire	Matériels de transport	0	
faire	Infrastructure des voies	0	
faire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		// // // // //				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

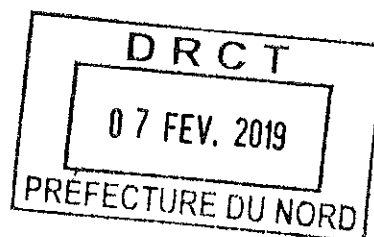
ure	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
	TOTAL GENERAL					

l'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS**IV****A4****A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		// // // // //				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

ure	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
AL GENERAL						

l'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

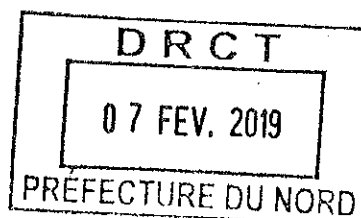
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	I 425 388.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	425 388.27	425 388.27
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
020	Dépenses imprévues		
	Dépenses et transferts à déduire (B)	53 860.36	53 860.36
139	Subventions d'investissement transférées au co	53 860.36	53 860.36
	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution (3) (4) D001
	Dépenses à couvrir par des ressources	479 248.63	TOTAL II 479 248.63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
Ressources propres externes (a)		169 906.22	169 906.22
1022	Fonds globalisés d'investissement	169 906.22	169 906.22
10222	F.C.T.V.A.	169 906.22	169 906.22
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		624 917.94	624 917.94
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	199 529.67	199 529.67
28158	Autres		
28181	Installations générales, agencements et aménag		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		
28184	Mobilier		
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	425 388.27

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001(4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	794 824.16		4 015 273.77		4 810 097.93

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 479 248.63
Recettes propres disponibles	IV 4 810 097.93
Solde	V = IV-II (6) 4 330 849.30

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

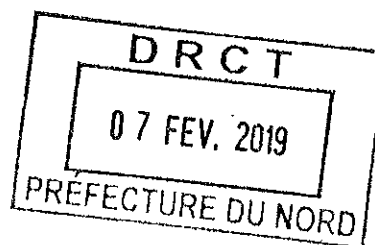
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	I 425 388.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	425 388.27	425 388.27
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
020	Dépenses imprévues		
	Dépenses et transferts à déduire (B)	53 860.36	53 860.36
139	Subventions d'investissement transférées au co	53 860.36	53 860.36
	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en	Solde d'exécution (3) (4)
	I	dépenses de l'exercice	D001
		précédent (3) (4)	TOTAL
			II
Dépenses à couvrir par des ressources	479 248.63		479 248.63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
	Ressources propres externes (a)	169 906.22	169 906.22
1022	Fonds globalisés d'investissement	169 906.22	169 906.22
10222	F.C.T.V.A.	169 906.22	169 906.22
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	624 917.94	624 917.94
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	199 529.67	199 529.67
28158	Autres		
28181	Installations générales, agencements et aménag		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		
28184	Mobilier		
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	425 388.27

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001(4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	794 824.16		4 015 273.77		4 810 097.93

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 479 248.63
Recettes propres disponibles	IV 4 810 097.93
Solde	V = IV-II (6) 4 330 849.30

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15,29,39,49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

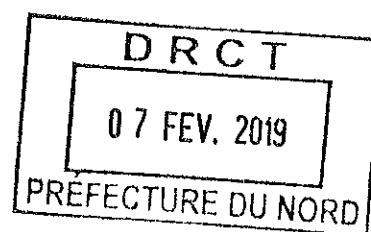
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (i)	Montant amorti au titre des exercices précédents (ii)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (iii)	Solde (1)
	NEANT	0 0 0 0 0	// // // // //				



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

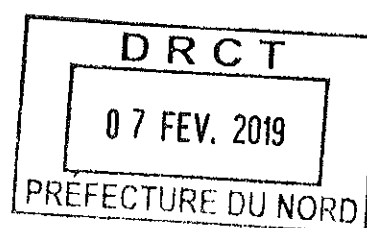
(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû an 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice	
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			en (8) intérêts	en capital
			NEANT														
TOTAL																	
TOTAL GENERAL																	

Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

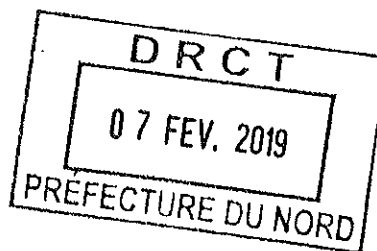
Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

taux annuel, tous frais compris

taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).



IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1) + Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1) + Annuité nette de la dette de l'exercice (2) - Provisions pour garanties d'emprunts	A B C D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II 2 690 481.56
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice	
								taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			en (8) intérêts	en capital
		NEANT														
TOTAL																
TOTAL GENERAL																

Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre

Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

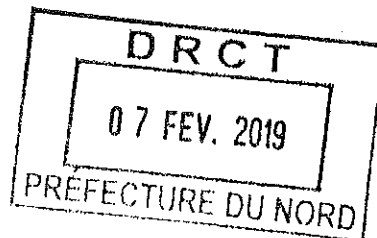
Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

taux annuel, tous frais compris

taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compris à l'article 63111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).



IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
	2 690 481.56
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

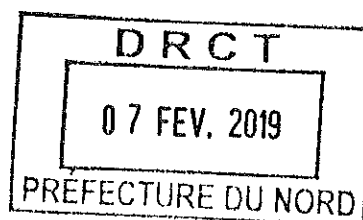
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul



ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

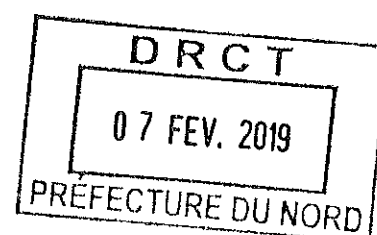
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul



ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

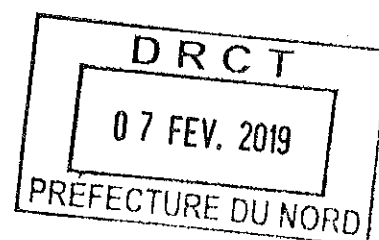
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS****B1.5****B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

e e	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
		NEANT					

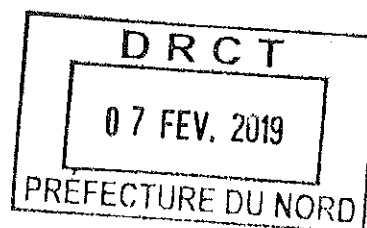
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

e	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

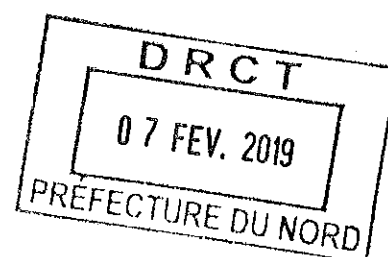
B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES					IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					B1.7

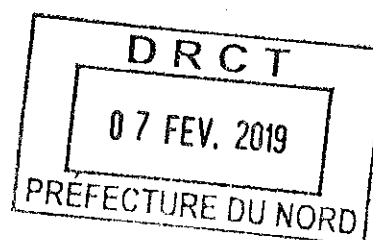
B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

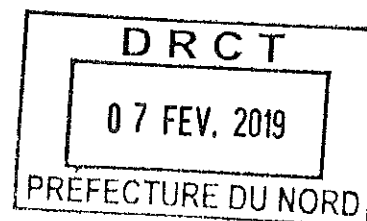
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

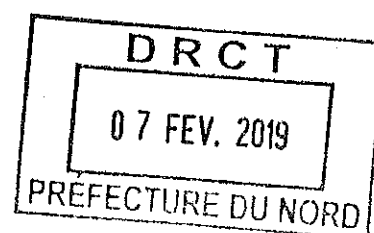
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

IV

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

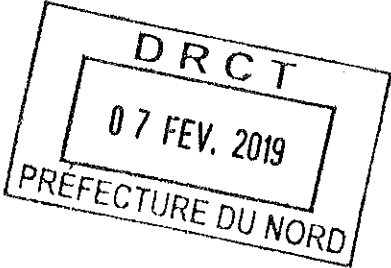
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



Etat du personnel au 01/01/N

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL 0						

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

- ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social
MS: Médico-social
MT: Médico technique
SP: Sportif
CULT: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police
OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1; 3-2; 3-3; 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont

titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

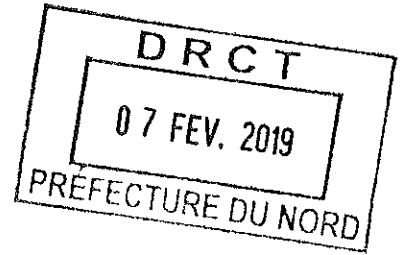
(2) Catégories : A, B ou C
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (6)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

(1) Catégories : A, B ou C
ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social
MS: Médico-social
ML: Médien technique
SP: Sportif
CULT: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police
OTR: Missions non rattachables à une filière

(2) Secteurs

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a ° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : remplacement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (préciser)

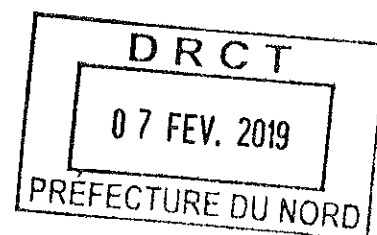
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un n. contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

- (2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREES	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	// // // // //		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

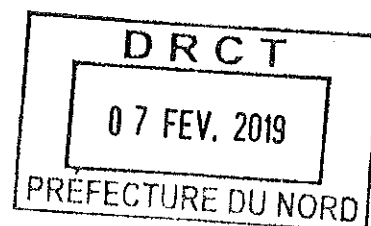
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREEES	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	// // // // //		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREES	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

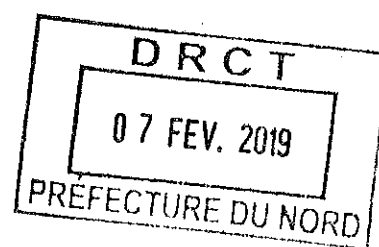
(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREES	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

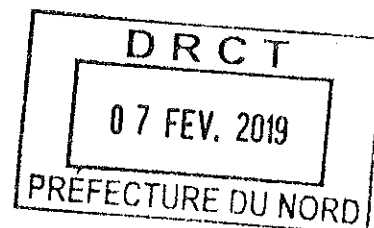
(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	C3.3

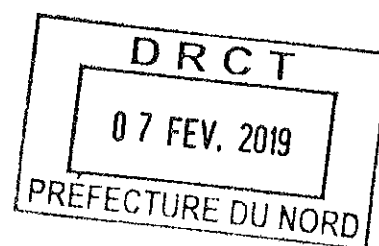
C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE				C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			



IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

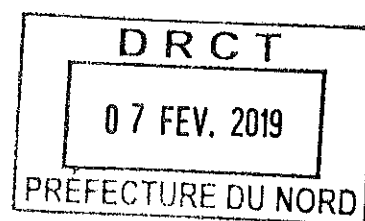
D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comité syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

IV - ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE				C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			



IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comité syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURESNombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés

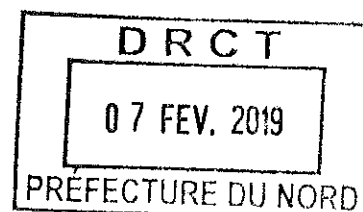
VOTES :

Contre Abstentions Pour Date de convocation : / /

Présenté par LE PRESIDENT,

A LILLE, le _____
LE PRESIDENT,

Délibéré par comite syndical réuni en session Extra-ordinaire

A LILLE, le _____
Les membres du mite syndical,

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le _____ et de la publication le _____

A LILLE, le _____

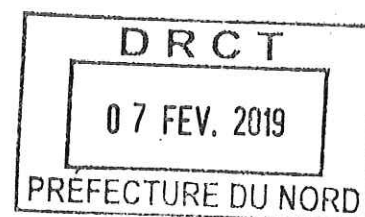
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURESNombre de membres en exercice 41Nombre de membres présents 29Nombre de suffrages exprimés 29

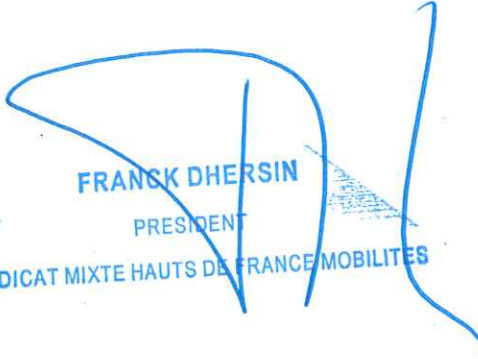
VOTES :

Contre 0 Abstentions 4 Pour 25Date de convocation : 28/04/2019

Présenté par LE PRESIDENT,

A LILLE, le 06 FEV. 2019
LE PRESIDENT,

Délibéré par comite syndical réuni en session Extra-ordinaire

A LILLE, le 06 FEV. 2019
Les membres du mite syndical,

FRANCK DHERSIN
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 08 FEV. 2019 et de
la publication le 11 FEV. 2019A LILLE, le 11 FEV. 2019

FRANCK DHERSIN
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100